

**Vlaet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***25154387***le greffe,
post.**Déposé / Reçu le****01 DEC. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
BruxellesN° d'entreprise : **0794 337 651****Nom**(en entier) : **AG RESIDENTIAL**(en abrégé) : **/**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58****Objet de l'acte : Délégué à la gestion journalière : démission et nomination**

Extrait des décisions écrites de l'ensemble des membres du Conseil d'administration du 5 novembre 2025 :

1. Démission d'un membre du Comité Opérationnel

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Filip DEPREZ en tant que membre du Comité Opérationnel de la Société, avec effet au 17 octobre 2025.

Extrait des décisions écrites de l'ensemble des membres du Conseil d'administration du 24 novembre 2025:

1. Délégué de la gestion journalière

Conformément à l'article 15, alinéa 1er des statuts de la Société, le Conseil d'administration décide :

(i) de charger la personne suivante, de la gestion journalière de la Société, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à compter du 18 août 2025 :

- la société à responsabilité limitée LUMA REAL ESTATE, dont le siège est situé à 1502 Halle, Boslaan 7, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0844.058.168, représentée par son représentant permanent Monsieur Bert Grugeon;

Pour l'exercice de son mandat, le délégué à la gestion journalière précité élit domicile à 1000 Bruxelles, avenue des Arts 58.

(ii) de nommer en conséquence ladite personne avec effet au 18 août 2025 pour une durée indéterminée en qualité de délégué à la gestion journalière au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations.

2. Pouvoirs

Le Conseil d'administration décide de donner procuration à Mesdames Julie Salteur, Julie Buffin et Françoise Lemye, chacune pouvant agir individuellement, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Françoise Lemye
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).